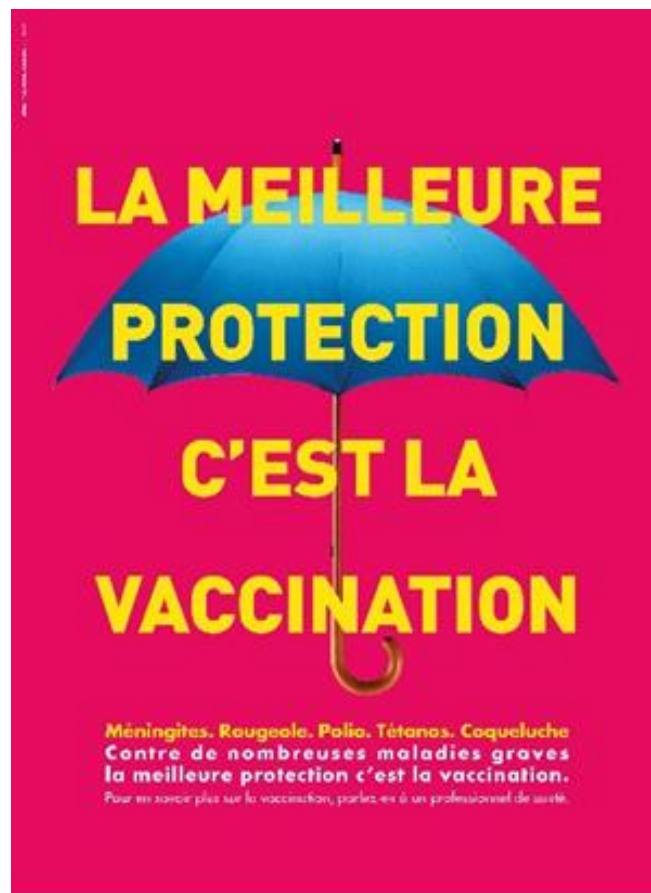


DOSSIER DE PRESSE

SEMAINE EUROPEENNE DE LA VACCINATION EN OCCITANIE

24 au 30 avril 2019



SOMMAIRE

1. PRIORITE PREVENTION

J'AGIS POUR MA SANTE

PAGE 3

2. LA VACCINATION

VERITABLE ENJEU DE SANTE PUBLIQUE

PAGE 4

3. LA VACCINATION EN OCCITANIE

UNE COUVERTURE VACCINALE INSUFFISANTE

PAGE 5

4. VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EN PHARMACIE

UNE EXPERIMENTATION REUSSIE

PAGE 6

5. ELARGISSEMENT DE L'OBLIGATION VACCINALE

BILAN DE L'EXTENSION DE 3 A 11 MALADIES

PAGE 7

6. LE RETOUR DE LA ROUGEOLE EN OCCITANIE

POINT DE SITUATION

PAGE 9

7. LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA VACCINATION

« LA MEILLEURE PROTECTION, C'EST LA VACCINATION »

PAGE 11

CONTACTS

PAGE 15

1. PRIORITE PREVENTION

J'AGIS POUR MA SANTE

Axe majeur des engagements du Président de la République en matière de santé, la prévention et la promotion de la santé constituent le premier axe de la Stratégie nationale de santé 2018-2022 du Gouvernement.

Edouard Philippe, Premier ministre et Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé l'ont clairement indiqué lors du premier Comité interministériel de la Santé (CIS) en mars 2018. Ils l'ont réaffirmé le 25 mars 2019 lors du deuxième CIS qui a réuni 12 ministres sur les thématiques de la prévention et la promotion de la santé.

Cette approche interministérielle traduit la volonté du Gouvernement que l'ensemble des ministères puissent contribuer à la prévention en santé et à la promotion, dans tous les territoires et dans tous les milieux de vie, des comportements permettant de rester en bonne santé tout au long de la vie.

L'édition 2019 du CIS a permis de mettre en lumière des actions prises en 2018 et des résultats marquants parmi lesquels l'extension de l'obligation vaccinale de 3 à 11 vaccins de la petite enfance : le nombre d'enfants vaccinés progresse et permet ainsi une meilleure protection contre les maladies infantiles. La couverture de la vaccination hexavalente (diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, Haemophilus influenzae de type B et hépatite B) continue de progresser ; elle passe de 93 % à 98% selon les premières estimations. Citons également l'expérimentation de la vaccination contre la grippe en pharmacie qui a été un succès ; elle sera généralisée sur tout le territoire pour la campagne 2019-2020.

« J'agis pour ma santé »

La signature commune « J'agis pour ma santé » sera désormais associée à toutes les actions de prévention du Gouvernement.

L'information des publics sur les mesures de prévention s'appuie sur de nombreux dispositifs de communication et/ou d'information mis en œuvre par différents ministères, opérateurs de l'État et autres institutions. Le Plan national de santé publique « Priorité prévention » transversal et interministériel va permettre de donner un sens nouveau à ces actions de prévention et d'atteindre une véritable lisibilité de la politique publique.

Cette signature permettra d'identifier simplement l'ensemble des actions de prévention existantes ou à venir du Plan national de Santé Publique mais aussi, plus largement, toutes les actions existantes en prévention santé dont les bénéfices ont été scientifiquement validés.

Elle a également pour objectif de permettre aux Français de s'impliquer davantage dans leur santé à tous les âges de leur vie, de les inciter à changer leur comportement et à devenir de véritables acteurs de leur santé.

2. LA VACCINATION : VERITABLE ENJEU DE SANTE PUBLIQUE

SE VACCINER, C'EST SE PROTEGER SOI-MEME MAIS AUSSI PROTEGER LES AUTRES

La vaccination est un geste de prévention simple et efficace

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), la vaccination permet d'éviter, chaque année dans le monde, deux à trois millions de décès pour les seules maladies de la diphtérie, du tétanos, de la coqueluche et de la rougeole.

Pour une protection collective contre les maladies infectieuses, la couverture vaccinale de la population doit atteindre 95%.

En France, cette couverture n'est atteinte que pour les 3 vaccinations déjà obligatoires avant le 1^{er} janvier 2018 : diphtérie, tétanos et poliomyélite (DTP). Les couvertures vaccinales pour la coqueluche et Haemophilus influenzae de type B, dont les valences ne peuvent être administrées qu'au sein de combinaisons vaccinales incluant les vaccins DTP, ont également progressé jusqu'à 95%. Celle de l'hépatite B a également bien progressé mais reste encore inférieure à 95%. En revanche pour d'autres vaccins (méningocoque C, rougeole-oreillons-rubéole), précédemment recommandés, les couvertures vaccinales restent encore insuffisantes et peuvent être à l'origine d'épidémies et/ou de décès/handicaps évitables.

La vaccination est un véritable enjeu de santé publique, l'un des piliers de la lutte contre les maladies infectieuses permettant à la fois de se protéger et de protéger les autres.

Les risques liés à la vaccination sont exceptionnels, mais ses bénéfices sont immenses et indéniables

Tout vaccin, pour être commercialisé, est évalué par les autorités sanitaires européennes ou nationales selon des critères scientifiques de qualité, de sécurité et d'efficacité. Après leur mise sur le marché, les vaccins, comme tout médicament, font l'objet d'un suivi de pharmacovigilance avec une surveillance active des effets indésirables post-vaccinaux. L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) réévalue périodiquement les vaccins.

Bien sûr, comme tout médicament, un vaccin peut causer des effets indésirables : des réactions indésirables bénignes ou transitoires de type douleurs ou érythèmes (plaque rouge et ronde) au site d'injection, et réactions générales comme la fièvre. Comme pour tout médicament, les notices des vaccins explicitent les effets indésirables attendus.

Toutes ces informations sont disponibles et accessibles sur la base de données publique des médicaments et sur le site d'information sur les vaccins (<https://vaccination-info-service.fr>).

3. LA VACCINATION EN OCCITANIE

UNE COUVERTURE VACCINALE INSUFFISANTE

L'amélioration de certaines couvertures vaccinales au cours des dernières années en France comme en Occitanie, notamment pour l'hépatite B, ne doit pas masquer des couvertures vaccinales très insuffisantes pour éviter la diffusion de certaines pathologies en Occitanie, telles que la rougeole ou la méningite C, ni des disparités interdépartementales.

Couverture vaccinale en Occitanie des enfants âgés de 24 mois (données de 2016 (cf. Bulletin de l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France d'avril 2019) :

- pour la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et la coqueluche : supérieures ou égales à 95 % dans les départements de l'Ariège, de l'Aveyron du Gers et la Haute-Garonne
- pour l'Haemophilus influenzae B : supérieure ou égale à 95 % en Haute-Garonne
- pour l'hépatite B **en dessous** de 95 % dans tous les départements (de 79,6 % (Ariège) à 88,2 % (Gard)).
- pour la rougeole, les oreillons, la rubéole **en dessous** de 95 % dans tous les départements
- pour le méningocoque C **en dessous** de 95 % dans tous les départements
- pour le pneumocoque **en dessous** de 95 % dans tous les départements

4. VACCINATION CONTRE LA GRIPPE EN PHARMACIE

UNE EXPERIMENTATION REUSSIE

Expérimentée durant la campagne 2017/2018 en Auvergne-Rhône-Alpes et Nouvelle-Aquitaine, la vaccination contre la grippe en pharmacie s'est étendue aux régions Hauts-de-France et Occitanie en 2018/2019.

L'expérimentation de la vaccination antigrippale en officine dans les quatre régions retenues par le Ministère des Solidarités et de la Santé étant un succès, elle sera généralisée sur tout le territoire national pour la campagne 2019-2020.

Dans les 4 régions expérimentales

(Auvergne-Rhône-Alpes, Nouvelle-Aquitaine, Hauts-de-France et Occitanie)

Grippe :

Depuis 2018,
plus de
700 000
vaccinations faites par
les pharmaciens

(Source : Santé publique France - 2019)



En Occitanie (campagne 2018/2019)

167 313 vaccinations faites par les pharmaciens,
dont **23%** de primo-vaccinants

3 441 pharmaciens autorisés

82% des pharmacies mobilisées

GENERALISATION A TOUTE LA FRANCE A L'AUTOMNE

Les personnes pour qui la vaccination contre la grippe est recommandée pourront se faire vacciner dans toutes les pharmacies de France à partir de l'automne 2019.

Cette possibilité concerne uniquement les personnes pour qui la vaccination est recommandée : les plus de 65 ans, les patients atteints de certaines maladies chroniques (diabète, insuffisance cardiaque ou respiratoire...), les femmes enceintes et les personnes souffrant d'obésité morbide. **12 millions de personnes sont concernées**, selon le ministère chargé de la santé.

5. ELARGISSEMENT DE L'OBLIGATION VACCINALE

BILAN DE L'EXTENSION DE 3 A 11 MALADIES

Les couvertures vaccinales pour certaines maladies demeurent insuffisantes en France, ce qui est à l'origine d'épidémies, comme la reprise de l'épidémie de rougeole en 2018 et en 2019. Afin d'augmenter les couvertures vaccinales, l'obligation vaccinale pour les enfants nés à partir du 1er janvier 2018 a été étendue de 3 à 11 vaccins.

L'ensemble des vaccins obligatoires depuis le 1er janvier 2018 est :

- la diphtérie,
- le tétanos,
- la poliomyélite,
- l'*Haemophilus influenzae* B (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites),
- la coqueluche,
- l'hépatite B,
- la rougeole,
- les oreillons,
- la rubéole,
- le méningocoque C (bactérie provoquant des méningites),
- le pneumocoque (bactérie provoquant notamment des pneumopathies et des méningites)

CES NOUVELLES VACCINATIONS, POUR QUI ET COMMENT ?

Ces nouvelles obligations vaccinales sont exigées pour entrer en collectivité (crèche, école, chez une assistante maternelle ou pour partir en colonie par exemple), pour les enfants nés à compter de janvier 2018. Les vérifications lors des inscriptions ont commencé en juin 2018.

Les vaccinations, essentiellement pratiquées avec des vaccins combinés (plusieurs valences dans un même vaccin), sont réalisées par les médecins des enfants, souvent généralistes ou pédiatres. Certaines vaccinations peuvent aussi être pratiquées par les sages-femmes. Les vaccins sont pris en charge à 65% par l'Assurance maladie (sauf le ROR pris en charge à 100%) et pour le reste par les assurances complémentaires. Les vaccinations peuvent aussi être réalisées gratuitement dans les centres de vaccinations publics et les services de protection maternelle et infantile.

L'obligation vaccinale est justifiée par un impératif majeur de santé publique et seule une contre-indication médicale peut justifier de ne pas être vacciné. Il n'y a donc pas de clause d'exemption pour convenances personnelles. En revanche, la sanction pénale spécifique au refus de vaccination a été supprimée. Cela signifie que le fait de ne pas faire vacciner son enfant ne constitue plus une infraction pénale en tant que telle.

Mais parce que ne pas faire vacciner son enfant le met en danger et peut mettre en danger les autres, le fait de compromettre la santé de son enfant, ou celui d'avoir contaminé d'autres enfants par des maladies qui auraient pu être évitées par la vaccination peuvent faire l'objet de poursuites pénales.

5. ELARGISSEMENT DE L'OBLIGATION VACCINALE

LES BEBES MIEUX PROTEGES DEPUIS LE PASSAGE DE 3 A 11 VACCINS

98% des enfants nés entre le 1^{er} janvier et le 31 mai 2018 étaient couverts par le vaccin hexavalent à sept mois. Ce pourcentage était de 93,1% avant l'extension de l'obligation au niveau national.

Rappelons qu'en Occitanie, plus de 70% des enfants étaient déjà vaccinés contre 11 des maladies concernées avant l'extension de l'obligation vaccinale. Ils sont passés de 35% à 74% pour le vaccin méningocoque C.

6. LE RETOUR DE LA ROUGEOLE EN OCCITANIE

POINT DE SITUATION

La rougeole en France

Au cours de l'année 2018, 2 913 cas de rougeole ont été notifiés aux Agences Régionales de Santé, dont trois décès. Du 1^{er} janvier au 14 avril 2019, ce sont 710 cas qui ont été notifiés, dont 1 décès. Depuis le 1^{er} janvier 2019, 75 départements ont déclarés au moins un cas au cours de la période.

Après avoir diminué entre 2012 et 2016, le nombre de cas de rougeole augmente de manière importante depuis novembre 2017. Cette situation est la conséquence d'une couverture vaccinale insuffisante chez les nourrissons (80% avec deux doses de vaccin au lieu des 95% nécessaires), les enfants et les jeunes adultes. La très nette augmentation du nombre de cas depuis novembre 2017 se prolonge en 2018, avec la survenue de plusieurs foyers épidémiques en Nouvelle-Aquitaine ainsi que dans d'autres régions françaises comme l'Occitanie, région touchée actuellement.

La rougeole en Occitanie

Une épidémie importante, suivant la même tendance que celle observée au niveau national, est survenue en 2010-2011 avec 2 812 cas déclarés.

En 2018, 542 cas ont été notifiés à l'Agence Régionale de Santé Occitanie. Cette augmentation du nombre de cas montre le risque de propagation épidémique dans la région du fait d'une couverture vaccinale insuffisante. Du 1^{er} janvier au 17 avril 2019, 174 cas ont été notifiés en Occitanie, avec une prédominance de cas en Haute-Garonne (13 % des cas déclarés en France). Sur cette période l'Hérault comptabilise 12 cas.

En Occitanie, le nombre de cas continue d'augmenter. Maladie hautement contagieuse et couverture vaccinale insuffisante sont deux facteurs qui favorisent une circulation active du virus. Dans 9 cas sur 10 les personnes infectées ne sont pas vaccinées ou le sont insuffisamment. À ce jour, aucun département d'Occitanie n'atteint les 95% de couverture vaccinale à 2 ans pour les 2 doses de vaccin rougeole-oreillons-rubéole (ROR), taux recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour permettre l'élimination de la maladie. Pour les enfants nés depuis le 1^{er} janvier 2018, le vaccin ROR est obligatoire.

Depuis janvier 2019, la répartition par département des déclarations obligatoires de rougeole montre que la Haute-Garonne est le département le plus touché avec 55% des cas de rougeole de la région.

La rougeole est 10 fois plus contagieuse que la grippe. Elle se transmet très facilement d'une personne à l'autre par l'air, lors de toux, éternuements, mouchage, ou par contact avec des objets contaminés (jouets, mouchoirs, ...).

(Le point épidémio - Surveillance épidémiologique en région Occitanie - Semaine 15-2019/du 07/04/2019 au 14/04/2019)

6. LE RETOUR DE LA ROUGEOLE EN OCCITANIE

Pourquoi une épidémie ?

Avec 174 cas de rougeole depuis janvier 2019, l'Occitanie est la région la plus concernée par l'épidémie de rougeole qui progresse sur l'ensemble de notre territoire. En cause : une couverture vaccinale insuffisante qui permet au virus de continuer à circuler. Parmi les personnes infectées, près de 9 sur 10 sont insuffisamment ou non vaccinées.

France entière



Souvent considérée à tort comme bénigne, la rougeole n'est pas qu'une maladie de l'enfance, elle touche aujourd'hui les enfants mais aussi les adolescents et les adultes non immunisés. Vous êtes protégé si vous avez déjà eu la rougeole ou si vous avez reçu les 2 doses du vaccin.



Une maladie loin d'être bénigne

La rougeole souvent considérée à tort comme une maladie bénigne peut entraîner, de graves complications (pneumonies, encéphalites). Se vacciner c'est aussi protéger les plus fragiles qui ne peuvent pas bénéficier de la protection vaccinale : nourrissons de moins de 6 mois, femmes enceintes, personnes immunodéprimées ...

Même dans sa forme simple la rougeole est une maladie à prendre au sérieux. Si vous pensez avoir la rougeole ou si vous avez été en contact avec une personne infectée, contactez rapidement votre médecin et prévenez-le avant de vous déplacer.

7. LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA VACCINATION

La Semaine européenne de la vaccination (SEV) - créée en 2005 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) - se déroule chaque année en avril dans près de 200 pays.

Temps fort de communication et d'action en direction du grand public et des professionnels de santé, la SEV vise à mieux faire connaître les enjeux et les bienfaits de la vaccination.

La Semaine européenne de la vaccination 2019 a lieu du 24 au 30 avril.

En France, l'événement est coordonné au niveau national par le Ministère chargé de la santé et l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France, et piloté en région par les Agences régionales de santé.

Les nombreux partenaires nationaux impliqués dans l'organisation de cet événement sont un relais dynamique auprès de leurs réseaux régionaux et locaux.

En Occitanie, la Semaine européenne de la vaccination est organisée avec l'implication des professionnels de santé et de nombreuses structures : organismes d'Assurance maladie, Instance Régionale d'Education et Promotion de la Santé (IREPS Occitanie), centres de vaccination, centres de protection maternelle et infantile, établissements de santé, etc.

« LA MEILLEURE PROTECTION, C'EST LA VACCINATION »

La défiance envers les vaccins a de réelles conséquences sanitaires pouvant aller jusqu'à des décès.

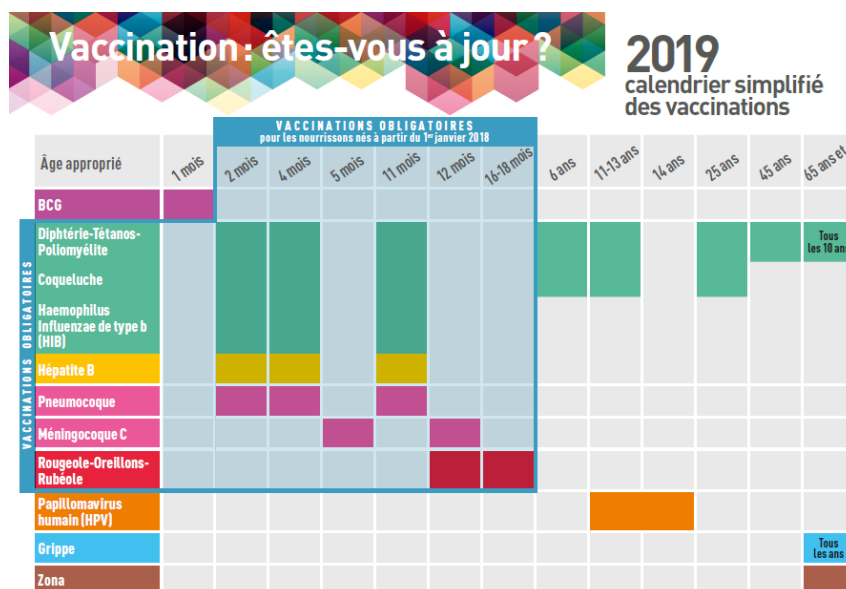
C'est pourquoi, afin de lever les freins des opposants à la vaccination et inciter les Français à se faire vacciner et à faire vacciner leur entourage, la SEV 2019 promeut l'efficacité de la vaccination.

Gageons que le renforcement du niveau de confiance et d'adhésion incitera les Français à passer à l'acte.

7. LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA VACCINATION

Afin de promouvoir la vaccination auprès du plus grand nombre, les Pouvoirs publics déploient des outils et actions à destination des professionnels de santé et du grand public.

Calendrier 2019 simplifié des vaccinations



vaccination-info-service.fr

VACCINATION INFO SERVICE.FR
Protégeons-nous > Vaccinons-nous

Quels vaccins dois-je faire ? | Calendrier des vaccinations 2019 | Recherche | ACCÈS ESPACE PRO

GÉNÉRALITÉS SUR LES VACCINATIONS | LES MALADIES ET LEURS VACCINS | LA VACCINATION AU COURS DE LA VIE | VACCINATION ET MALADIES CHRONIQUES | QUESTIONS FRÉQUENTES | LES VACCINS EXISTANTS EN FRANCE

PROTÉGER LA COLLECTIVITÉ
Se faire vacciner, c'est se protéger soi, mais aussi protéger ceux qui nous entourent. Plus une collectivité compte de personnes vaccinées, plus elle évite les risques d'épidémies. La vaccination permet de sauver des millions de vie chaque année et aide à éliminer des maladies dans de nombreuses régions du monde.

POURQUOI LA VACCINATION EST-ELLE IMPORTANTE POUR NOUS ET POUR LES AUTRES ?

1 2 3

[Voir la transcription de la vidéo](#)

Premier site institutionnel sur la vaccination en direction du grand public, Vaccination-info-service.fr apporte des informations factuelles, pratiques et scientifiquement validées, pour répondre aux questions du public en recherche d'information sur la vaccination.

Spot télé



Pour la 1^{ère} fois, diffusion d'un spot de promotion de la vaccination (du 21 avril au 11 mai 2019)

7. LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA VACCINATION

Annonces web et réseaux sociaux

Annonces grand public

+ annonces ciblées professionnels de santé sur les sites dédiés



Annonces presse

Insertion d'un cahier pédagogique dans la presse régionale.

Publication d'un volet spécifique dans la presse professionnelle.



Evènements en région



Stands d'information et de prévention animés par l'ARS, l'Assurance Maladie, l'IREPS et leurs partenaires :

- mercredi 24 et samedi 27 avril 2019 à Montpellier Odyseum, place Calypso
- vendredi 26 avril 2019 à Toulouse, place St Pierre



Pilote de la Semaine européenne de la vaccination en Occitanie, l'Agence régionale de santé soutient la mobilisation de tous les acteurs locaux et régionaux dans leurs actions de sensibilisation et d'information.

L'objectif de l'ARS consiste à atteindre et maintenir un niveau de couverture vaccinale suffisant pour les vaccins inscrits au calendrier vaccinal (en règle générale 95% de la population vaccinée). En effet les maladies infectieuses à prévention vaccinale réapparaissent aussitôt que la protection vaccinale de la population s'affaiblit.

www.occitanie.ars.sante.fr

Contacts presse : Sébastien PAGEAU

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65

sebastien.pageau@ars.sante.fr

Vincent DROCHON

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77

vincent.drochon@ars.sante.fr



Pour garantir la soutenabilité du système de protection sociale, l'Assurance Maladie renforce ses actions de prévention, en lien avec ses partenaires sur ce sujet, notamment en termes de lutte contre le tabagisme, première cause de décès évitables en France et en favorisant la vaccination, le dépistage organisé des cancers et la prévention buccodentaire pour les enfants et les jeunes.

Dans le cadre de l'élargissement de la politique vaccinale, l'Assurance Maladie amplifie ses actions notamment pour la vaccination grippe, ROR, et contre la méningite. D'une façon plus générale, elle contribue par le biais d'actions de communication à la promotion de la vaccination chez les adultes et les enfants.

www.ameli.fr

Contact presse : David LOPEZ

04 99 52 56 62 / 07 78 84 47 05

david.lopez@cpam-herault.cnamts.fr



L'Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé (Ireps) Occitanie a pour objet de soutenir les démarches en éducation et promotion de la santé sur les différents territoires de la région, auprès des acteurs concernés, des professionnels intervenant notamment dans le secteur sanitaire, social et éducatif et auprès des publics fragiles. L'Ireps accompagne les politiques de santé publique et exerce un rôle de soutien et d'expertise auprès des professionnels.

Le réseau des IREPS est fortement investi en relais régional et territorial des campagnes pilotées par l'Agence nationale de santé publique/Santé publique France et les ARS, dont la Semaine européenne de la vaccination. L'ARS Occitanie a ainsi mobilisé l'IREPS pour déployer cette campagne sur la région.

www.ireps-occitanie.fr

Contact presse : Marie GUIBRETEAU

07 83 42 30 41

mguibreteau@ireps-occitanie.fr

Pour en savoir plus :

- <http://vaccination-info-service.fr/>
- <https://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/preserver-sa-sante/vaccination/>
- <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr/>

